

N° 2025 - 174

Le Maire de la Commune de Carignan de Bordeaux
Vu les articles L2212.1 à L2212.5 et L2213.1 à L2213.6 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le décret n°2001-251 du mars 2001 relatif à la partie réglementaire du Code de la Route et notamment les articles R110-1, R110-2 et R411-1 à R411-32,
Vu l'instruction ministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté du 24 novembre 1967, modifié le 23 juin 2021 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes ;
Vu le règlement de voirie communal approuvée par la délibération n°2022-106 en date du 8 décembre 2022 ;
Vu la demande de l'entreprise GIRONDE TP et particuliers représentée par Monsieur CHAUFEPIED Thierry, 1655, Rue de Naulin 33670 LA SAUVE.

ARRETE**ARTICLE 1er** -

L'entreprise GIRONDE TP et particuliers est autorisée à effectuer des travaux de raccordement d'un tabouret au plot de raccordement TAE sis entre le 1 et 3 Rue Beaugey sur la commune de Carignan de Bordeaux 33360.

ARTICLE 2 -

Les travaux débuteront le 16 décembre 2025 pour une durée calendaire de 3 jours.

ARTICLE 3 -

Pendant la durée des travaux réalisés, la circulation sera alternée manuellement. La vitesse sera limitée à 30 km/h, le stationnement sera interdit sur l'emprise du chantier.

ARTICLE 4 -

La signalisation et la matérialisation du chantier seront à la charge de l'Entreprise et **conformes à la réglementation en vigueur** et devront être rigoureusement respectées. Toutes dispositions seront prises pour la sécurité des usagers de la voie publique (signalisation temporaire, cohérente, visibilité des carrefours, etc...). Un aménagement sera mis en place pour la circulation des piétons, obligation de prendre le trottoir d'en face avec une signalisation appropriée.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Latresne
Monsieur le Commandant de la Caserne des Pompiers de Bordeaux
L'entreprise GIRONDE TP et Particuliers, 1655, Rue de Naulin 33670 LA SAUVE.

Fait à Carignan de Bordeaux,
Le 16 décembre 2025

